



MAIRIE DE BARJOLS



NOVEMBRE 2012

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Enquête publique

Depuis 2009, La Municipalité de Barjols s'est engagée dans l'élaboration de son **Plan Local d'Urbanisme**, avec pour objectif de définir l'avenir de la commune en terme d'Urbanisme et d'aménagement du territoire. Ce nouveau document s'exprimera au travers de deux grands axes: maîtriser le développement urbain et garantir la protection de l'environnement. Le projet du **PLU** ayant été arrêté lors du conseil municipal du mercredi 20 juin, nous entamons la phase dite administrative, avec la publication du dossier « arrêté » : le règlement et plans de zonage (consultables au 1er étage de la Mairie et sur le site de la Mairie [www.barjols.fr](http://www.barjols.fr)) suivie de l'enquête publique qui aura lieu du **7/11/2012 au 8/12/2012**.

Pourquoi une enquête publique ?

Cette procédure permet à tous les acteurs de la commune (particuliers, entreprises...) de se tenir informés du projet qui est proposé. Les administrés ont la possibilité d'apporter des observations dans un registre mis à leur disposition à l'accueil de la Mairie et de consulter le dossier complet d'enquête publique (plans, délibérations, règlement, publicité...) .

Un commissaire enquêteur, nommé par le tribunal administratif suit le bon déroulement de la procédure et examine les observations recueillies. Après avoir examiné le registre, le commissaire enquêteur rédige son rapport, puis il émet un avis, favorable ou défavorable pour l'approbation du projet du **PLU**. Si vous souhaitez le rencontrer, le commissaire assurera une permanence en Mairie à la salle du Conseil Municipal :

**-Mercredi 7 novembre de 9h à 12h**

**-Mardi 13 novembre de 9h à 12h.**

**-Samedi 24 novembre de 9h à 12h.**

**-Vendredi 7 décembre de 9h à 12h.**

Vous pouvez également lui adresser un courrier en mairie.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Barjols, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var, service aménagement durable et en Sous-préfecture de Brignoles.

A l'issue de l'enquête publique, nous entamerons la dernière phase , phase dite d 'approbation par le Conseil Municipal.

Un mois après, le **PLU** éventuellement modifié en vu des observations émises dans le cadre de l'enquête publique sera rendu exécutoire et appliqué par le Service Urbanisme.

**Pour tout renseignement, contactez la Direction Générale des Services au 04.94.72.80.65.**

**Retrouvez toutes les informations PLU sur le site [www.barjols.fr](http://www.barjols.fr)**